

Norme congolaise de l'eau : Début de l'enquête publique

Dossier de rédaction de H2o
November 2020

Le Congo veut se doter d'une norme de production de l'eau destinée à la consommation et l'eau embouteillée, avec le lancement le 19 octobre de l'enquête publique. Le processus d'élaboration de la norme, lancé depuis l'an dernier, devra permettre de mieux encadrer l'industrie de l'eau dans le pays et de résoudre un problème de santé. Prévus sur 90 jours, l'enquête a pour objectif de recueillir les avis et commentaires des parties intéressées sur le contenu technique des normes NCGO 200-1 2020 Eau destinée à la consommation humaine et NCGO 200-2 2020 Eau embouteillée. Jean-Jacques Ngoko Mouyabi, directeur général de l'ACONOQ (agence de normalisation), les futures normes seront rendues obligatoires pour tous les industriels, y compris pour l'opérateur public La Congolaise des Eaux. "L'eau produite ne doit pas porter atteinte à la santé de la population et de l'environnement. Pour cela, la norme proscrit les forages de fortune au profit des forages industriels et prévoit l'assurance qualité dans la production, le contrôle a priori et a posteriori, l'exigence de transport et de conditionnement", a-t-il signifié.

Fiacre Kombo, Les Dépâches de Brazzaville (Brazzaville) - Africa